



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Miel

Question écrite n° 9341

Texte de la question

Mme Henriette Martinez attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés que rencontrent actuellement les apiculteurs. Ceux-ci doivent faire face à une concurrence massive de produits venus de Chine, de Russie et d'Argentine, dont les tarifs sont nettement inférieurs à ceux proposés par les apiculteurs français. Ainsi, le miel est vendu à 6 francs le kilogramme alors que les prix établis par Bruxelles obligent les producteurs à le vendre à 14 francs le kilogramme. De fait, non seulement les jeunes producteurs ne peuvent s'installer, mais la pluriactivité, ossature essentielle de l'apiculture, est elle-même compromise. Elle lui demande s'il est possible de déterminer un prix plancher garanti permettant de faire face aux prix de production et s'il envisage, avec l'ensemble des ministres de l'agriculture de l'Union européenne, d'effectuer un prélèvement sur les produits importés en Europe.

Texte de la réponse

Le marché apicole est effectivement confronté actuellement à des importations massives de miel en provenance de Chine mais aussi à une inorganisation des opérateurs dans la mesure où il n'y a plus d'interprofession (INTERMIEL) ni d'institut technique (ITAPI). Le ministère de l'agriculture et de la pêche a demandé à ce qu'un audit de la filière soit réalisé en 1994 afin de mettre en évidence les coûts de production français, les différents circuits de la distribution, les prix pratiques à tous les stades de la commercialisation, etc. Cet audit devrait permettre de mieux cerner les mesures d'aide à envisager pour que la filière apicole surmonte la crise actuelle. Il a été décidé de remettre en place l'enquête SECODIP qui n'existait plus depuis la disparition d'INTERMIEL. Le syndicat national d'apiculture, le syndicat des producteurs de miel français, la chambre syndicale des négociants-fabricants de matériel et la fédération des coopératives ont accepté de participer financièrement conjointement avec l'ONIFHLOR. Enfin ce problème a été posé en conseil des ministres européen de l'agriculture en janvier 1994 et la commission a reçu pour mission de présenter des propositions visant à remédier au plan européen à la situation actuelle du marché communautaire.

Données clés

Auteur : [Mme Martinez Henriette](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9341

Rubrique : Agro-alimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 1993, page 4546

Réponse publiée le : 28 mars 1994, page 1520